Bois d'oeuvre-Droit à l'exportation

Je considère qu'en cédant aux pressions des Américains dans ce domaine, nous leur avons ouvert la porte d'autres secteurs essentiels de notre économie. L'industrie américaine du bois ne travaille pas en vase clos. Il y a d'autres associations représentant les métallurgistes et les agriculteurs au sein de l'économie des États-Unis. Tout le monde sait que nos voisins n'ont jamais été d'humeur aussi protectionniste depuis plusieurs décennies.

Le Canada peut bien se poser en victime des pressions du gouvernement et des démarcheurs américains de l'industrie forestière, mais à la vérité, les Américains sont passés à l'offensive sur plusieurs fronts en dressant des barrières tarifaires contre des produits provenant d'autres pays. Songeons simplement à la réaction du principal négociateur des États-Unis, M. Yeutter, en réponse à la décision de la Communauté économique européenne d'accepter l'Espagne dans le Marché commun. L'agriculture américaine a perdu un débouché de 230 millions de dollars à cause de cette décision et les États-Unis ont répliqué en imposant à la CEE un droit de 200 p. 100 sur certains produits en provenance de France, notamment les vins et de Belgique, les endives.

Il ne faudrait pas voir les mesures protectionnistes qui se dessinent aux États-Unis comme des actes isolés dans le reste du monde. En cédant aux Américains qui exigeaient l'imposition d'une taxe sur nos propres ressources, nous avons raté l'occasion d'exposer cette atteinte à notre souveraineté nationale devant le tribunal commercial.

Beaucoup de Canadiens considèrent, à mon avis, qu'en réglant de cette façon le problème du bois d'oeuvre, le gouvernement a aliéné des droits multiples qui nous ont toujours permis de porter nos causes à l'échelle internationale. Je pense que nous créons un précédent très dangereux en cédant et que d'autres industries devront relever le même défi.

Enfin, la ministre a dit que nous devrions également accepter l'accord parce que nous n'empiéterions pas du tout sur le droit des provinces d'utiliser leurs propres ressources. Je soutiens que cet argument est illogique, lui aussi. Les provinces n'ont pas le droit d'utiliser l'argent comme elles le veulent. La note du président Reagan à Baldrige engage clairement les États-Unis à user de représailles si le Canada s'écarte le moindrement de l'interprétation définie dans la lettre de Dennison.

Il est évident qu'en présentant le projet de loi C-37, le gouvernement canadien a cédé ses droits et qu'il établit un très dangereux précédent. Je souhaiterais que les députés conservateurs se rendent compte qu'ils ont fait fausse route et votent contre le projet de loi C-37.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, c'est la seconde fois que je participe au débat sur le projet de loi C-37. Ce n'est pas seulement la deuxième fois cependant que je parle de ce sujet à la Chambre. J'ai d'abord fait part des inquiétudes que soulève ce projet de loi dans une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement dans laquelle j'ai signalé que les manufacturiers de l'Ontario étaient forcés de payer une taxe de 15 p. 100 sur du bois provenant de scieries exemptées de certaines régions du Canada et des États-Unis. Cela avait mis la ministre du Commerce extérieur (M^{IIC} Carney) en furie. Elle m'a interrompu pour me dire que je me trompais. Elle est allée jusqu'à s'écarter de ses remarques préparées pour dire que j'avais induit les Canadiens en erreur. J'ai vérifié cependant

La ministre a fait apparemment la même chose parce que lorsque je l'ai questionnée sur le même sujet plus tard dans la semaine, son attitude avait complètement changé. Elle m'a même remercié pour avoir soumis ce qu'elle a appelé ces anomalies à son attention. Ses fonctionnaires avaient évidemment vérifié et lui avaient dit qu'il y avait des échappatoires dans ce projet de loi. La ministre est même allée jusqu'à se faire poser une autre question orale par ses collègues pour l'aider à corriger ce fouillis. Cette fois, la ministre a admis avec le député de son parti qu'il y avait des problèmes dans le projet de loi. Elle a admis que certains produits usinés du bois d'oeuvre n'avaient pas été couverts dans la mesure législative originale et elle a promis de rencontrer les représentants de l'industrie pour s'informer. La ministre devra maintenant faire admettre aux Américains que d'autres produits devraient être exemptés de la taxe à l'exportation. Un tel oubli me prouve que ce projet de loi a été rédigé plutôt hâtivement, pour de ne pas dire plus.

Il ne devrait pas y avoir de lacunes dans une loi si importante. Nous étudions un projet de loi qui touche des milliers d'emplois dans l'industrie du bois d'oeuvre et qui affecte profondément nos droits souverains de nation. Et pourtant il contient des problèmes évidents. Je ne suis pas un spécialiste de ces questions. D'ailleurs, il n'y en a pas beaucoup dans cette Chambre qui soient spécialistes du commerce des bois de résineux. Pourtant, j'ai pu trouver des erreurs flagrantes dans cette mesure législative. Combien d'autres des spécialistes pourraient-ils trouver s'ils avaient le temps d'éplucher le projet de loi en détail? La ministre doit se le demander. Je suppose que certains ont dû rougir jusqu'aux oreilles dans son ministère lorsqu'on a découvert ces erreurs.

(1600)

Cet exemple, à lui seul, est une raison suffisante pour reporter la question à six mois. Toutefois, il y en a d'autres. Vendredi dernier, le gouvernement a tenté d'obtenir un vote sur ce projet de loi. C'est alors seulement que l'on a fait remarquer qu'il y avait des blancs qui n'avaient pas encore été remplis. Le Règlement de la Chambre nous empêche, à juste titre, de voter sur des projets de loi incomplets. C'est au coeur même de nos responsabilités. On nous demande d'étudier et d'adopter des lois qui influeront sur la vie de nos électeurs. Nous serions négligents si nous donnions carte blanche au gouvernement en adoptant un projet de loi incomplet. Je ne dis pas que le gouvernement cherchait à avoir carte blanche. Il est certain que ce n'était qu'une négligence de plus. En fait, le spectacle de ceux qui couraient dans la Chambre avec des exemplaires de l'accord prouvait que ce n'était pas une sinistre machination. Simplement, le gouvernement montrait une fois de plus qu'il était mal préparé. Il demandait l'accord de la Chambre sans savoir exactement ce qu'il demandait d'approuver. Cela prouve aussi l'intérêt d'un report à six mois.

Enfin, il faut aussi considérer le côté américain. Les problèmes que nous avons constatés, et ceux qui seront peut-être observés par des spécialistes des bois, devront faire l'objet de modifications à l'accord négocié avec les États-Unis. Rien ne sert de débattre de ce projet, puis de voter, s'il faut recommencer dans quelques semaines ou quelques mois. Les Canadiens s'attendent à ce que nous examinions attentivement les mesures législatives. Faisons les choses bien la première fois. Soyons sûrs de comprendre parfaitement ce que nous faisons en votant